**Relation entre dom Eugène Huvelin et dom Augustin de Lestrange**

Les archives de la Maison Généralice OCSO à Rome contiennent une pièce :

Bellevaux : Ancien monastère de Cîteaux, habité par quelques-uns des religieux que le Père Augustin avait près de Paris dans la forêt de Grosbois [les Frères Hyppolite Minet et Sabas Coquard] avant leur dernière persécution et qui vivent la Réforme de Mr de Beaufort, premier abbé réformé et Sept-Fons parce que le supérieur de cette maison ainsi que le religieux qui en a fait l’acquisition [Fr. Hyppolite] venaient de Sept-Fons. C’est là que ce trouvent les reliques de saint Pierre de Tarentaise auquel on a une grande dévotion dans le pays. **L’archevêque de Besançon désire extraordinairement que cette maison soit sous l’autorité du Père Augustin**.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Réponses de Dom Eugène Huvelin prieur de Bellevaux, aux questions du Cardinal Pacca, préfet de la Congrégation des Evêques et des Religieux,  
et posées par l’intermédiaire de l’abbé Lombard, missionnaire de Beaupré,  
délégué de Mgr de Villefrancon, archevêque de Besançon -** 28 juillet 1826

[…]

“Il y a maintenant trois ans, Dom Augustin est venu nous trouver. Ses compagnons me dirent que son intention dans cette démarche était de m’amener à associer mon monastère à la Société de la Congrégation de La Trappe, à la tête de laquelle il se trouve ; ils me dirent aussi que Dom Augustin ne voulait pas me parler lui-même d’être désigné comme prieur de cette union, et ils me poussèrent à le faire moi-même.

“Je signifiai alors franchement au Rév. Dom Augustin que je voulais instituer dans la propriété de Bellevaux que j’avais achetée, une maison de la Réforme de Dom de Beaufort, abbé de Sept Fons, réforme dans laquelle j’avais fait profession.

“Dom Augustin a paru approuver ma façon de voir et s’offrit même comme protecteur de notre Maison. Si donc il avait voulu réunir notre Maison aux Monastères dont il est le Supérieur et pour lesquels il sollicite l’approbation du Siège Apostolique, ce n’était pas en tant que fondateur ou Supérieur, mais seulement pour nous rendre service.

***Règlemens du monastère de Notre-Dame de Bellevaux****,* ***réforme de Sept-Fons*** *de la première observance de l’Ordre de Cîteaux, mis en nouvel ordre et corrigés. Sur les anciens règlemens de Sept-Fons, de la Réforme de M. de Beaufort, établie en 1663, et de celle de Dom Dorothée Jalloutz, établie en 1763, enfin augmentés des usages propre à l’abbaye de Bellevaux. Le tout tiré de la Règle de saint Benoît, des anciens Us de l’Ordre, du Nomasticon, du Rituel et des usages de Sept-Fons.* - Tome premier, 1827

(Dom Eugène est mort le 28 mars 1828).

Première page : Règlemens du monastère de Notre-Dame de Bellevaux réforme de Sept-Fons, Livre premier - Des emplois et offices du monastère.

Les pages suivantes sont numérotées à partir de 103, ce qui correspond exactement au début **des *Règlemens de la Maison-Dieu de la Valsainte*** - Édition 1794. Le texte (pour Bellevaux) s’arrête brusquement à la page 458 du tome 2 suivie de 522-536, soit l’omission de tout ce qui concerne plus directement La Valsainte.

Une grande quantité de corrections ont été apportées par des mots cachés par des bandes de papier collées, des mots biffés, des ajouts manuscrits.

Ainsi Tome 1, p. 443 : « Des lits et de leurs garnitures : 1° Hors le cas de maladie, on couchera toujours sur de simples » (l*a suite est remplacée par un papier portant manuscrit :)* « planchespaillasses piquées de quatre doigts d’épaisseur de paille coupée. On y ajoutera deux ou trois coussins selon qu’on aura besoin d’avoir la tête haute. Les infirmes et les F. donnés auront une paillasse non piquée. » [En marge dans les *Règlemens de la Valsainte*, la référence qui est cachée par un papier : « Constitution de la Valsainte ».

Il semble que dom Augustin ait voulu faire accepter à cette communauté de Bellevaux des règlements semblables à la Valsainte, mais avec des adoucissements propres à les faire accepter par des moines qui avaient connus ceux de dom Jalloutz, mais qui ne se sentaient plus capables de les appliquer à cause de leur âge.

*Vie du vénérable abbé dom Augustin de LESTRANGE, supérieur des Trappistes,* par un religieux de son Ordre Deuxième édition, Aix, 1834[Pages 114-123]

Dom Augustin très malade rédige son testament. Il termine ainsi : Faites des copies bien en règle et bien écrites de cette lettre et envoyez-les dans toutes nos maisons, 1° à Aiguebelle; 2° à Belle-Fontaine pour les frères et les soeurs ; 3° à La Meilleraie, par Nantes, département de la Loire Inférieure ; 4° à Lyon ; et chargez nos soeurs d'en faire des copies pour Bayeux, pour Montigny, pour l'Angleterre, pour Louvigné-du-Désert, par Fougères, (Ille-et-Vilaine). **N'oubliez pas** Westmal, par Anvers, et nos frères qui sont en Alsace, non plus que ceux de **Belleveaux**, par Besançon, mais commencez par Lyon.